### **AERTE - MARRAKECH 28.10.2011**

# Développement urbain durable : L'enjeu de la protection de la population -Catastrophes naturelles et inondations

Denis MATHEN, Gouverneur de la province de Namur (Belgique)

### 1) Développement urbain durable

 Développement durable = approche systémique de prise en compte des aspects <u>environnementaux</u>, <u>économiques</u>, <u>sociaux</u>, <u>politiques et juridiques</u>.

Environnement: protection écosystèmes, ressources naturelles, prévention pollutions,...

Economique : infrastructures, entreprises, utilisation du sol,...

Social : bien-être, santé, qualité de vie,...

Politique : valeurs et organisation de modes de vie en société

<u>Juridique</u>: législations, lois et règlements à respecter

## 1) Développement urbain durable

- Développement urbain durable :
- gestion des politiques publiques : aménagement du territoire (permis d'urbanisme,...), environnement, agriculture,...
- prévoir les impacts de l'urbanisation : densité de l'habitat/population, utilisation de matériaux,...
- prévoir les impacts de l'évolution du climat : bassins d'orage, énergies renouvelables,...



- La planète connaît des risques, marqués à des degrés divers par tout développement :
  - risques naturels (tempêtes,inondations,séismes,...)
  - risques liés à l'activité humaine : industrie, nucléaire, chimie, grands rassemblements,...
  - risques sanitaires : épidémies, épizooties, pandémies,...
- → Le risque zéro n'existe pas, que le développement soit dans une optique « durable » ou non



Nécessité d'une protection des citoyens

→ Rôle du Gouverneur en tant que RTE fédéral et régional :

- Fédéral : AR du 16/02/2006

- Régional : collaborations CRC (Sethy, SPW,...)

### 1) FEDERAL

### PHASE I: Communale → Bourgmestre

Moyens locaux et renforts nécessitant une coordination communale (+ appui Gouverneur)

#### PHASE II: Provinciale -> Gouverneur

- Ampleur de la situation (conséquences, moyens requis, Seveso...)
- Plusieurs communes concernées

#### PHASE III: Fédérale > Ministre Intérieur ou Santé

- Plusieurs Provinces
- Effets majeurs (victimes environnement)
- Intérêts vitaux du pays, matières spécifiques (Nucléaire,...)

#### PHASE Provinciale → Gouverneur

- ⇒ Avant la crise (cellule de sécurité)
  - prévention, formations, information (services et population), rédaction de plans, « veille », ...

Ex: vade mecum

- ⇒ Pendant la crise (comité de coordination et de crise)
  - collecte et analyse des infos→choix, décisions
  - coordination des services, supervision, information, gestion multidisciplinaire,...
- **⇒** Après la crise :
  - accompagnement, débriefings, ...



### 2) REGIONAL

- Compétences régionales : environnement (pollutions, crues), infrastructures, routes, voies navigables, aéroports, ...
- expertise hydrologique (mesure des niveaux de cours d'eau, cartes aléas d'inondations, Plan PLUIES,...) et
- ⇒ expertise urbanistique (zones inondables,...)

→transmission/collaboration avec **Gouverneur** qui gère les inondations et leurs **conséquences sur la population** (mesures de protection, évacuations,...)



#### 3) EXEMPLE : inondations du 06.01.2011 en province de Namur

1° Message « pré-alerte » et « alertes » crues du Sethy via CRC

2° Plusieurs cours d'eau dans la province : Meuse, Lesse, Viroin, Eau noire, Lhomme,...

3° Collecte et <u>analyse d'infos</u> par services du Gouverneur : Communes, services incendie, centre 100, Région wallonne,...

4° <u>Déclenchement d'un Plan communal (Couvin)</u>

- 5° Pré-alerte du comité de crise provincial (5 disciplines)
- 6° Interface avec le niveau fédéral (CGCCR)
- 7° Gouverneur sur le terrain (communes touchées)
- 8° Communication information gestion des médias
- 9° Coordination multidisciplinaire, suivis, feed back...

# 3) Conclusion



- Le développement urbain doit tenir compte des ses effets induits réchauffement climatique, orages, inondations, calamités... -> nécessité de tendre vers le « durable »
- Les actions peuvent se faire à tous les niveaux institutionnels :
  - <u>communal</u>: prise en compte des aspects durables et protection population dans les schémas de structure (urbanisme, mobilité), outils d'aide à la décision, plans d'urgence communaux,...
  - <u>provincial</u>: Gouverneur(gestion de crise, coordination stratégique) + exécutif provincial (curage certains cours d'eau,appui technique)



### 3) Conclusion

- <u>- régional</u> : politique d'aménagement du territoire, en matière d'environnement, expertises diverses(hydro,...), collaborations avec les différents acteurs,...
- <u>fédéral</u> : gestion de crise fédérale, base juridique à la planification d'urgence,...

« Les hommes ont souvent moins de courage pour affronter les petits ennuis que les grandes catastrophes » (Esope)

Merci de votre attention